

Séance du vingt et un Mars 2016 à 20 heures

L'an deux mil seize, le vingt et un du mois de Mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le dix-sept Mars deux mil seize.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{er} Adjoint, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M. Mario JERONIMO 4^{ème} Adjoint, M^{me} Christine VAGNET 5^{ème} Adjoint, M^{me} Evelyne VERNIER 6^{ème} Adjoint, M^{me} Michèle DEMANGEON, M. Jean-Marc BAUDOT, M^{me} Catherine JAY, MM. Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel REMY, M^{me} Eveline LACROIX, MM. Jean-Paul BACHELU, Yves BOLMONT, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M^{me} Françoise DUTNALL donne procuration à M^{me} Maryse PAYEN, M^{me} Sandra BADET à M. René ROGNON, M. Killian DANIS à M^{me} Karine BIOT-GOGUEY.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M^{me} Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

----- **COMPTES DE GESTION 2015**

Comptes de gestion : Budget Général – Service Eau – Service Bois.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

----- **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 –**

SERVICE BOIS

Après avoir examiné le compte administratif 2015 du Service Bois, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **8 928.81 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	8 928.81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	17 664.78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	26 593.59 €

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 12 393.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 7 100.00 €
Besoin de financement F	= D+E 19 493.45 €
AFFECTATION = C	= G+H 19 493.45 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	19 493.45 €
2) H Report en fonctionnement R 002	7 100.74 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTES ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2015 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du Budget Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2015 du Budget Général tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTES ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2015 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du Service Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2015 du Service Eau tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2015 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du Service Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2015 du Service Bois tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET GENERAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2016 du budget général** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2016 du service eau** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE BOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2016 du service bois** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

• Le conseil municipal adopte les taux de contributions directes des trois taxes qui restent inchangés comme suit :

Taxe d'habitation	6.56 %
Foncier bâti	16.89 %
Foncier non bâti	29.41 %

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

PRIX DE L'EAU ANNEE 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

<u>PRIX DE L'EAU</u>	H.T.	TTC (TVA 5.5%)
Prix de l'eau 2016 consommée en 2015 / 2016	1.75 € le m³	1.85 € le m³
Part fixe eau par logement collectif	40.00€	42.20€
Part fixe eau par logement individuel	61.00€	64.35€

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2016

Dans le cadre du projet de travaux pour la **voirie 2016**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre des amendes de Police.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SUBVENTION AU TITRE DES BORDURES DE TROTTOIRS ANNEE 2016

Dans le cadre du projet de travaux pour la **voirie 2016**, relatif à la création de trottoirs situés :

Place de la Planchotte (linéaire 100 mètres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône, pour obtenir une subvention au titre des titres bordures de trottoirs.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES D'ECHENOZ-LA-MELINE ET DE NOIDANS-LES-VESOUL CONCERNANT L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR DES ELEVES MELINOIS ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation financière (année 2015 - 2016), devant être signée entre la commune d'Echenoz-la-Méline et la commune de Noidans-les-Vesoul.

Elle concerne l'utilisation des équipements sportifs du complexe de Noidans-les-Vesoul, par des élèves mélois fréquentant le collège René Cassin.

Pour l'année scolaire 2015 – 2016, le calcul de la participation financière pour notre commune s'élève à :

➤ **1 665.00 €, soit 111 élèves x 15.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve cette participation financière et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour mémoire, cette somme est inscrite à l'article 62878 du budget général.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 21 MARS 2016 LEVEE A 21 HEURES 50 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 23 Mars 2016**